

ACHATS PUBLICS SOCIALEMENT ET ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLES EN EUROPE

Quels enjeux pour l'ESS ?

Zoé BEDELET

*Sous la direction de
Denis STOKKINK*

ÉTUDES & DOSSIERS | MAI 2023

Économie sociale

COMPRENDRE POUR AGIR

**ACHATS PUBLICS SOCIALEMENT ET ÉCOLOGIQUEMENT
RESPONSABLES EN EUROPE**

Quels enjeux pour l'ESS ?

Zoé BEDELET

Sous la direction de Denis STOKKINK

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	2
INTRODUCTION	4
I. LES ACHATS PUBLICS SOCIALEMENT ET ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLES (APSER) : MIEUX COMPRENDRE	5
1. Marchés publics et achats responsables	5
2. Illustrations d'achats publics socialement et écologiquement responsables	7
II. LES MARCHÉS PUBLICS RESPONSABLES : QUELLES POLITIQUES EUROPÉENNES ?	10
3. Les directions données par la Commission européenne	11
4. L'avis du Comité économique et social européen (CESE)	13
III. LA BELGIQUE ET LES ACHATS PUBLICS RESPONSABLES	15
5. Contexte national	15
6. Déclinaisons régionales et locales des APSER	16
IV. LA FRANCE ET LES ACHATS PUBLICS RESPONSABLES	17
7. Contexte national	17
8. Déclinaisons régionales et locales des APSER	19
9. La position de la Chambre régionale des entreprises de l'économie sociale et solidaire en région Provence Alpes Côte d'Azur	21
CONCLUSION	23
BIBLIOGRAPHIE	24

AVANT-PROPOS

Les achats socialement et écologiquement responsables (ASER) sont très souvent perçues et présentés, et plus encore quand ils sont publics, comme un ensemble de règles techniques, juridiques et administratives permettant aux grandes entreprises publiques et privés d'encadrer leur politique d'achats de biens et de services.

Avant d'être un ensemble d'outils et de normes qui seront rappelées dans le cahier qui suit, les ASER sont d'abord un puissant levier, et ce en particulier pour les collectivités territoriales, au service du développement de leur territoire. La commande publique face aux défis des transitions peut développer avec les APSE, une stratégie qui va permettre de soutenir et valoriser le tissu entrepreneurial local, maintenir et créer de l'emploi sur le territoire et permettre une stratégie qui pourra être incitative aux acteurs économiques de son territoire en matière sociale et écologique. Il est d'ailleurs remarquable de noter que l'EUROPE en la matière sur un tel enjeu, tout en préservant les règles d'accès et de libre-concurrence dans les marchés, se préoccupe de permettre aux acteurs de produire une valeur sociale et environnementale au service de la transition écologique et de la lutte contre les inégalités et la pauvreté.

Une telle ambition peut et doit s'appuyer sur les entreprises de l'ESS qui ont une vocation qui n'est pas uniquement économique mais d'abord sociale et environnementale, et qui ont pour avantage leur dimension de lucrativité limitée qui apporte à la collectivité la garantie que les bénéfices dégagés restent en lien avec leur territoire et son mis au service d'une utilité sociale pour le plus grand nombre.

Notre CRESS et plus largement le réseau des CRESS en France et sa tête de réseau ESS France s'est saisie de cet enjeu de favoriser les ASER et l'économie circulaire pour fédérer les acteurs privés et publics de leurs territoires autour du levier de la responsabilité territoriale des entreprises. Leurs activités sont nombreuses : Sourcing des entreprises de l'ESS pouvant répondre à des marchés publics – Accompagnement de la montée en capacités des entreprises de l'ESS, par la professionnalisation de leurs pratiques et notamment de leurs logiques de coopération interentreprises – Promotion des marchés réservés – Structuration de filières territoriales - Valorisation des pratiques de mise en œuvre de SPASER - ...

Certes, le changement d'échelle des pratiques en matière d'ASER nécessite de lever encore de nombreux freins ; La prise en compte des externalités dans le prix des offres, la limitation des budgets de fonctionnement des collectivités, les contingences juridiques et techniques des marchés publics. Mais malheureusement l'actualité des nombreux défis sociaux et écologiques de l'EUROPE rend nécessaire l'encouragement, la valorisation et accompagnement des pratiques en matière d'APSE. Cette parution avec notre partenaire PLS, je l'espère y contribuera.

Votre dévoué.

Denis Philippe, Président CRESS PACA

La problématique d'une consommation responsable s'impose depuis quelques années, mais acheter des biens ou recourir à des services qui soient écologiquement et socialement responsables n'est pas à la portée de tou-te-s, que ce soit pour des raisons pratiques ou économiques. Rendre les achats socialement et écologiquement responsables (ASER) accessibles est un enjeu européen actuel. Les politiques européennes, au travers de directives et de communications en la matière, se multiplient. En effet, il est temps d'en parler et surtout d'adopter ce modèle de consommation. Les pouvoirs publics étant des consommateurs prépondérants, et surtout responsables de l'argent public, se doivent de donner l'exemple. Dans le contexte actuel, il est nécessaire d'initier des politiques de commande publique responsable qui prêtent attention à l'empreinte environnementale et sociale. La commande publique responsable touche aussi des questions économiques car l'argent des collectivités n'est pas illimité mais, *in fine*, cela permet une belle économie, sans mauvais jeux de mots, notamment aujourd'hui avec la montée des prix de l'énergie.

À toutes les échelles du territoire, mais surtout localement, la commande publique responsable crée des lieux d'incubation et implique les collectivités dans le fonctionnement de l'économie sociale. Les marchés écologiquement et socialement responsables sont donc un levier non-négligeable pour la promotion de l'économie sociale et solidaire et ses acteurs. Les entreprises sociales doivent être rendues plus visibles et s'intégrer sur les marchés classiques pour les changer de l'intérieur. L'objectif étant de montrer que l'on peut produire et consommer des biens et des services plus durables et solidaires de manière simple et économique.

POUR LA SOLIDARITÉ - PLS encourage le développement des achats socialement et écologiquement responsables (ASER) qu'ils soient publics ou privés et appellent les autorités publiques à montrer l'exemple avec les achats publics socialement et écologiquement responsables (APSER). C'est une étape nécessaire dans le changement de modèle économique que les crises actuelles nous imposent.

Solidairement vôtre,

Denis Stokkink, Président de Pour la solidarité

INTRODUCTION

« Certaines collectivités ont parfaitement compris l'importance de favoriser le développement des initiatives sociales et solidaires. Ce faisant, elles soutiennent la création d'emplois et d'entreprises non-délocalisables, répondent aux besoins des habitants et améliorent l'attractivité locale ainsi que la cohésion sociale et territoriale, enfin elles favorisent les formes d'innovations sociales dont l'ESS a le secret. L'urgence est là : chômage de longue durée, délocalisation, désimplification citoyenne ... l'ESS apporte des réponses efficaces à ces maux. »
[Les collectivités locales acteurs majeurs pour le développement de l'ESS](#), *Le Labo de l'ESS*

Ces mots expriment parfaitement l'enjeu des marchés et des achats publics socialement et écologiquement responsables. En effet, le développement durable est pris en compte de manière croissante dans les politiques publiques, et donc, dans la commande publique. La commande publique regroupe les biens et services pour lesquels les administrations publiques vont dépenser une partie de leur budget. La commande comprend les marchés publics, c'est-à-dire la passation des contrats entre les autorités publiques et des entreprises privées ou publiques afin de répondre aux besoins des premières en termes d'infrastructures (travaux), de fournitures ou de services. C'est dans le cadre de ces achats que les collectivités peuvent réaliser des achats socialement et écologiquement responsables (ASER) c'est-à-dire auprès d'entreprises produisant des biens et services respectueux de l'environnement et/ou respectant les droits sociaux de leurs employé·e·s par exemple.

*Coventis*¹, plateforme d'achats socialement et écologiquement responsables, définit les achats responsables comme « *des achats de biens et services auprès d'une entreprise de l'économie sociale et solidaire (ESS) – ou d'une entreprise soucieuse de sa responsabilité sociale – et qui poursuit une utilité sociale, respecte l'environnement et favorise le développement économique local* ».

Pour favoriser l'apparition de clauses sociales et environnementales dans les contrats de marchés publics, l'Union européenne a lancé une politique en faveur des marchés publics responsables à partir de 2014. Ces politiques sont importantes : les pouvoirs publics dépensaient 19% du PIB de l'Union européenne dans les marchés publics en 2017. Ces dépenses doivent s'insérer dans les politiques européennes pour une transition juste².

La législation européenne a évolué depuis avec les directions données par la Commission européenne mais aussi les impulsions de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) et du Comité économique et social européen (CESE). Une évolution législative concernant les marchés publics mais pas seulement. En effet, les acteurs privés aussi peuvent réaliser des achats socialement et écologiquement responsables mais ce sujet ne sera pas traité ici, l'enjeu des marchés publics socialement et écologiquement responsables étant déjà un sujet complexe à traiter à l'échelle de l'Union européenne.

Ainsi, nous verrons quels sont les achats responsables et leur enjeu dans le système économique actuel et dans l'ESS puis, ce qui a changé avec les politiques européennes concernant les marchés publics responsables. Des pays européens ont adapté leur législation suite aux évolutions européennes et certaines collectivités et organisations ont mis en place des pratiques inspirantes.

¹ Site internet : [Coventis](#)

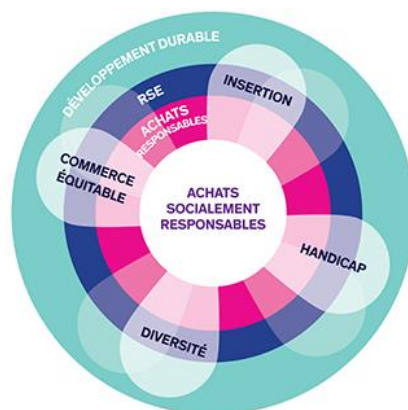
² PLS est un membre fondateur de la nouvelle alliance européenne pour un transition juste, article disponible sur le [site de POUR LA SOLIDARITÉ – PLS](#)

I. LES ACHATS PUBLICS SOCIALEMENT ET ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLES (APSER) : MIEUX COMPRENDRE

Les collectivités mettant en place des marchés publics responsables s'engagent à acheter des biens et services dont les impacts environnementaux, sociaux et économiques sont les plus positifs possible sur toute la durée du cycle de vie et qui aspirent à réduire le plus possible les impacts négatifs³.

1. MARCHÉS PUBLICS ET ACHATS RESPONSABLES

Les marchés publics sont un instrument de dépense de l'État, ils permettent à l'autorité publique de choisir où ira l'argent public. Ainsi, cet argent est dépensé de manière responsable quand la politique économique, visant à établir un schéma de dépenses, est corrélée aux politiques sociales et environnementales. En effet, les marchés publics sont aussi des outils de politique environnementale et sociale. En ajoutant des clauses sociales et environnementales aux contrats dont elles sont parties, les autorités publiques encouragent les entreprises à produire plus durable et stimulent la responsabilité sociale des entreprises⁴. La preuve est qu'un nombre croissant d'entreprises veulent accroître leur responsabilité sociale de l'entreprise (RSE)⁵. Cette dernière est d'ailleurs un outil de distinction qui peut être utilisé par les collectivités afin de distinguer deux entreprises dans la perspective de réaliser un achat plus responsable. De ce fait, les achats responsables sont le plus souvent réalisés auprès des organisations de l'insertion par l'activité économique, les structures du secteur adapté et protégé, c'est-à-dire les entreprises et établissements employant des personnes en situation de handicap, ou encore par des achats relevant du commerce équitable⁶. Et en parallèle, les autres entreprises sont incitées à innover afin de proposer de nouveaux produits et services plus durables. Une attention particulière doit être accordée au cycle de vie de l'achat (responsable), de sa fabrication à la gestion des déchets qu'il implique en passant par son transport. Il y a 3 dimensions à prendre en compte dans l'acte d'achat : le produit acheté (et l'ensemble de son cycle de vie), le fournisseur et la relation entre donneur d'ordre et fournisseur⁷.



 SITUER LES ACHATS SOCIALEMENT RESPONSABLES
 MAXIMISER L'IMPACT SOCIAL DES ACHATS
© Avise

Schéma AVISE : les achats socialement responsables

En effet, mettre en place des marchés publics responsables permet d'être plus attentif au respect du droit social et du droit du travail, de soutenir l'intégration et l'inclusion et donc de garantir l'efficacité des dépenses publiques. Comme évoqué dans l'introduction, les marchés publics représentent une part

³ Selon l'ISO 20 400, iso.org

⁴ Sur le sujet : [l'article du Labo de l'ESS sur la RSE](#)

⁵ Articles [Les Echos](#), La RSE devient un enjeu majeur de la finance d'entreprise

⁶ Article Achats socialement responsables : de quoi parle-t-on ? disponible sur [Avise](#)

⁷ Salon ESS Sud (2022), ESS Sud – Bilan et Parcours National des Achats Responsables disponible [en ligne](#)

importante du PIB de l'UE – 19% en 2017 (20% en 2022), en incluant les dépenses des entreprises de services collectifs (14% environ sans les inclure⁸) - ou des pays de l'UE. La commande publique représentait 15% du PIB français en 2017⁹ (au premier semestre 2022, la commande publique représentait 51,2 milliards d'euros¹⁰), et les marchés publics représentaient plus de 15% du PIB belge en 2021¹¹ ! Ces chiffres s'expliquent par la part considérable que les entités publiques occupent sur le marché dans les secteurs du génie civil, des soins de santé ou encore des transports. Ainsi, ces dépenses doivent financer des activités d'avenir, encourageant une transition juste, en assurant la promotion des secteurs et métiers inclusifs et durables et tout en contribuant à l'activité des territoires. C'est l'idée développée au Royaume-Uni en 2013, le « modèle Preston »¹², avant garde des marchés publics responsables. Des acteurs publics ont proposé une nouvelle manière d'organiser les dépenses publiques urbaines. L'idée principale était de lutter contre « *l'extraction de richesses locales par des multinationales privés, tout en imposant de nouvelles normes environnementales et sociales pour toutes les entreprises souhaitant bénéficier de contrats publics* ». Ainsi, les ressources financières locales étaient réinvesties sur le territoire sans s'échapper au seul profit des actionnaires. L'année suivante, en 2014, la directive votée par l'Union européenne renforçait la capacité des donneurs d'ordres publics à hiérarchiser les fournisseurs affichant de meilleures performances sociales et environnementales.

Face à ces constats les autorités politiques ont trouvé des avantages aux achats responsables en se détachant de la seule logique tarifaire « du moins cher ». Plus que d'avoir une bonne image procurée par l'action socio-environnementale, l'avantage est aussi économique¹³. En effet, dans beaucoup de cas, l'achat responsable est pour finir le plus intéressant parce que le coût total diminue avec la réduction de la consommation constatée. Cette dimension est d'autant plus prégnante alors que l'Union européenne fait face à une crise énergétique¹⁴. Aussi, la commande publique responsable implique directement la collectivité dans la promotion des entreprises sociales par des achats réalisés auprès des acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS), privilégiées légalement grâce aux clauses d'achats socialement et/ou écologiquement responsables. En effet, les autorités politiques adjudicatrices peuvent veiller aux respects de normes en choisissant leur co-contractant avec des outils tels que les normes ISO. Ces indications sont désormais des standards internationaux de vérification de critères attribués à une entreprise. Dans le cadre des achats publics socialement et écologiquement responsables (APSER) les collectivités peuvent, par exemple, porter leur attention sur les normes ISO 26 000¹⁵ ou ISO 20 400¹⁶. ISO 26 000 vérifie que l'entreprise ait une gouvernance responsable, respecte les droits de l'homme, que les relations et les conditions de travail soient adéquates, que l'entreprise respecte et porte une attention particulière à l'environnement, aux questions relatives aux consommateurs et au développement local. Par ailleurs, il existe une norme spécifique pour les achats durables, la norme 20 400. Cette norme est destinée aux parties prenantes impliquées dans, ou impactées par les décisions et processus achats selon l'organisation internationale de normalisation ISO. L'ISO 20 400, inscrite dans le cadre plus large de la norme 26 000, est un outil pour comprendre les fondamentaux des achats responsables, il traite de la problématique achats responsables conjuguée à une démarche responsabilité sociétale des entreprises (RSE) et de développement durable (DD). L'iso 20 400 a pour objectif de fournir aux organisations et à leurs parties prenantes des lignes directrices pour appliquer les principes de RSE aux processus d'achats et à la chaîne d'approvisionnement. Ces deux normes contribuent ainsi aux objectifs de développement durable, économiques, sociaux et environnementaux. Elle vise aussi à construire des villes et communautés durables, à instaurer une consommation et une production afin de contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique.

⁸ Commission européenne (2017), [Fiche thématique du semestre européen, les marchés publics](#)

⁹ Barilari, André. « [Commande publique et politiques publiques](#) », *Gestion & Finances Publiques*, vol. 3, no. 3, 2017, pp. 99-103.

¹⁰ [Baromètre de la commande publique](#)

¹¹ Environnement Brussels, [Marchés publics durables](#)

¹² Plus d'informations sur le [modèle Preston](#)

¹³ Romestant, Fanny, et Gwenaëlle Oruezabala (2018), « Favoriser le mieux-disant dans les achats publics responsables : proposition d'un processus de mobilisation de réseaux d'acteurs », *Recherches en Sciences de Gestion*, vol. 128, n°5 pp. 103-131

¹⁴ Étude de d'octobre 2022

¹⁵ Détails dans [l'article du Labo de l'ESS sur la RSE](#)

¹⁶ Indications concernant la norme données par le site [iso.org](#)

De cette manière, les autorités politiques ont des comportements plus solidaires et durables en réalisant des achats responsables et influent les comportements de consommation des autres acteur·rice·s. C'est le pari qu'on fait de nombreuses collectivités territoriales européennes.

2. ILLUSTRATIONS D'ACHATS PUBLICS SOCIALEMENT ET ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLES

« Les achats responsables répondent à la fois à des exigences de plus en plus fortes émanant du législateur, des collectivités, des clients et même des consommateurs ».

Naouel Makaoui, Khaled Saadaoui (2018), Achats responsables et création de valeur partagée. Les cas VEOLIA et LA POSTE, dans Recherches en sciences de gestion 2018/5 n°128.

À l'instar des bonnes pratiques répertoriées dans le guide de l'achat socialement responsable publié par la Commission européenne¹⁷, nombre d'autorités publiques ont suivi la dynamique européenne autour des achats publics responsables. Les illustrations de commandes publiques responsables ci-dessous permettent d'appréhender les enjeux des achats publics responsables.

Exemples de bonnes pratiques 1 : les cantines scolaires socialement et/ou écologiquement responsables (Munich, Fédération Wallonie-Bruxelles, Région Vendée) :

L'exemple des cantines scolaires illustre bien l'intérêt et les impacts que peuvent avoir les APSE puisque s'agit de nourrir une partie de la population et donc d'influencer les habitudes mais aussi d'acheter en grande quantité auprès d'acteurs de l'économie sociale qui produisent de manière solidaire et/ou durable. Lors de services d'alimentation pris en charge financièrement par les collectivités pour les établissements publics tels que les écoles, collèges, hôpitaux, EPAD, etc. il y a un terrain d'opportunités pour des activités plus responsables écologiquement et socialement. D'une part ce secteur est une source d'emplois et de formations mais aussi un levier pour réduire notre impact environnemental en consommant davantage local, biologique, de saison, moins de viande, etc. D'autre part, il est question de sensibilisation en initiant des habitudes de consommations responsables dès le plus jeune âge pour le cas des écoles. Ainsi, la ville de Munich et la fédération Wallonie-Bruxelles ont su inspirer par leurs initiatives !

La ville de Munich¹⁸ a lancé un appel d'offre concernant les denrées alimentaires pour les écoles de Munich avec des exigences en termes environnementales, comme la fourniture de denrées biologiques, et sociales – formation du personnel. Les matières premières utilisées devaient également être certifiées par Fairtrade International, l'Organisation mondiale du commerce équitable ou une autre norme équivalente. Ce sont trois PME qui ont été choisies pour assurer la fourniture de repas pour les écoles de la ville. Ainsi, "le programme "Bio für Kinder" a permis à 32 écoles et crèches de servir au total environ 648 000 repas bio entre 2006 et 2012 avec le support d'entreprises mécènes"¹⁹. Les établissements ont maintenu les repas bio à la fin des subventions.

De son côté, la fédération Wallonie-Bruxelles²⁰ a initié un programme de « cantines durables ». Bruxelles Environnement, l'administration régionale de l'environnement et de l'énergie, a adopté des critères d'alimentation durable : produits frais, locaux et de saison, cultivés dans le respect de l'environnement. Mais aussi des critères sociaux en portant attention aux bonnes conditions de travail pour les producteurs. L'objectif étant de fournir une alimentation saine, équilibrée, variée, composée de produits de qualité. La

¹⁷ Acheter social — Un guide sur les appels d'offres publics avec clauses de responsabilité sociale — 2e édition 2021/C 237/01 (OJ C, C/237, 18.06.2021, p. 1, CELEX: [https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX:52021XC0618\(01\)](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX:52021XC0618(01)))

¹⁸ Idem

¹⁹ [Le bio dans l'Union européenne](#) - Agence Bio

²⁰ Exemple tiré de l'article [Programme « Cantines durables »](#) Des cuisines de collectivité en transition vers une alimentation durable en Région de Bruxelles-Capitale

lutte pour la réduction des déchets et contre le gaspillage alimentaire est aussi intégrée dans les clauses de sélection. La fédération s'est concentrée sur 2 axes : susciter la demande dans les restaurants des collectivités et faire connaître et améliorer l'offre de produits durables. Dans le cadre du premier axe, un accompagnement individuel pour les cantines de collectivités a été mis en place par une asbl et des entreprises de conseil, mandatées par Bruxelles Environnement. En parallèle, afin de mener à bien le deuxième axe, Bruxelles Environnement a mandaté Bioforum Wallonie en 2008 pour créer une base de données des fournisseurs de cuisines de collectivité. En décembre 2018, le Gouvernement de Wallonie a mis en place Le Green Deal Cantines durables, coordonné et suivi par la cellule "Manger demain"²¹, au sein de l'asbl Socopro²². Aujourd'hui, l'objectif est de labelliser "durables" toutes les cantines participantes pour 2024 afin d'atteindre un volume de 50% des repas issus de produits locaux et durables à l'horizon 2030.

Le dernier exemple de ce type se trouve en France, et a été développé par le département de la Vendée en charge des cantines des collèges²³. En 2012, la Vendée a attribué un marché à une entreprise sociale travaillant avec des personnes handicapées pour diverses missions : exploitation d'un centre de mutualisation des achats de produits agricoles biologiques, stockage, traitement, conditionnement et livraison des repas dans les collèges. Son co-contractant ADAPEI-ARIA 85 travaille avec des personnes en situation de handicap en leur proposant un lieu de travail mais aussi un soutien médical et social. Face à la réussite de ce marché de services, le département souhaite élargir cette pratique à d'autres acheteurs tels que des maisons de retraite, aux municipalités, etc.²⁴

Exemple de bonnes pratiques 2 : un réseau de transports en commun responsables à Rotterdam

Le marché des transports est aussi un des marchés publics les plus importants pour les autorités. Dans ce secteur, les clauses sociales et environnementales peuvent porter soit sur le choix d'une entreprise sociale pour réaliser le service soit sur le choix de matériaux à moindre empreinte carbone, ou les deux ! Ainsi, la ville de Rotterdam²⁵ a intégré des clauses sociales et environnementales pour les marchés de transport. La ville a établi un contrat avec un consortium composé de divers acteurs dont de PME. Grâce à ce marché, la ville de Rotterdam est dotée d'un réseau de transport centré sur la demande émise par les utilisateurs et qui a la capacité d'évoluer selon elle tout en étant doté de véhicules presque entièrement à émission nulle²⁶.

Exemples de bonnes pratiques 3 : des équipements responsables dans les collectivités (Rotterdam, Réseau Procura+)

Si la ville de Rotterdam a incité les entreprises locales à collaborer afin de proposer un système de mobilité plus responsable écologiquement et socialement, la ville de Gand a elle aussi opté pour des équipements plus responsables en achetant des vêtements de travail socialement responsables²⁷. En effet, les villes ou autres collectivités publiques peuvent choisir de se doter d'équipements responsables. Avec l'Association des villes et communes flamandes, Gand s'est engagée dans l'achat de vêtements de travail plus équitables²⁸. La ville achète désormais des vêtements de travail fabriqués à base de coton biologique et équitable et de polyester recyclé. Les fournisseurs doivent être transparents concernant la chaîne d'approvisionnement et des considérations sociales, dont le degré varie selon les catégories de vêtements, sont requises.

Les besoins en équipement des collectivités peuvent être très divers mais toutes doivent passer par l'achat d'équipements informatiques. Or, ce sont des équipements avec des matériaux et des modes de

²¹ Manger demain, l'alimentation durable en Wallonie, le site internet : mangerdemain.be

²² Site internet : <https://socopro-asbl.be/>

²³ Acheter social — Un guide sur les appels d'offres publics avec clauses de responsabilité sociale — 2e édition 2021/C 237/01 (OJ C, C/237, 18.06.2021, p. 1, CELEX: [https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX:52021XC0618\(01\)](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX:52021XC0618(01)))

²⁴ En Vendée, une légumerie approvisionne des cantines en bio et local (85) , article disponible sur Banque des territoires

²⁵ Acheter social — Un guide sur les appels d'offres publics avec clauses de responsabilité sociale — 2e édition 2021/C 237/01 (OJ C, C/237, 18.06.2021, p. 1, CELEX: [https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX:52021XC0618\(01\)](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX:52021XC0618(01)))

²⁶ Une solution tout-en-un pour les nouveaux bus de Rotterdam

²⁷ La ville de Gand, un modèle de promotion du commerce équitable et éthique par Enabel.be

²⁸ Idem

production très polluants d'une part et réalisés par des entreprises moins contrôlées en termes de droits humains car la production est délocalisée. Ainsi, Procura+, réseau européen d'approvisionnement durable réunit des autorités publiques européennes qui échangent et agissent sur les achats durables et innovants, fournissent des conseils et soutiennent les autorités qui voudraient suivre la dynamique. Ce réseau se mobilise également pour une législation endurcie concernant les ASER. Cette alliance a notamment permis la création d'un manuel pour les autorités publiques européennes sur la manière de mettre en œuvre des achats durables²⁹. Cet outil détaille les possibilités d'achats durables et innovants prévues dans les directives de 2014 et comment les appliquer et donne des orientations sur les approches d'approvisionnement durable pour des groupes prioritaires : construction, équipement informatique, produits de nettoyage, alimentation, véhicule et électricité.

Exemple de bonnes pratiques 3 : un salon de promotion des achats socialement et écologiquement responsable (ESS SUD : Le salon de l'économie d'avenir)

Pour accéder à l'offre des entreprises de l'économie sociale et solidaire qui produisent des biens et des services socialement et écologiquement responsables, les autorités publiques peuvent compter sur l'organisation de salons comme celui organisé par la Chambre régionale d'ESS de la région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur (France)³⁰. C'est un exemple de bonne pratique puisque ce salon biennuel répond à une des plus grandes difficultés pour élargir les marchés socialement responsables : le manque de renseignements à disposition des acteurs publics et de l'économie sociale ainsi que le manque d'accessibilité à l'offre³¹.

La 5^e édition du salon de l'économie d'avenir pour développer les achats locaux au service des territoires et de leurs habitants s'est déroulée le 3 novembre 2022. Ouverte à toutes et tous, aux acteurs publics et privés, lucratifs et non lucratifs. Ces derniers ont eu accès à des stands, des ateliers, des conférences et des rencontres afin de discuter de ASER et de partager des bonnes idées et pratiques inspirantes. Une conférence est dédiée aux « Bilan & Parcours National des Achats Responsables » avec l'intervention de l'Observatoire des Achats Responsables. La création de ce dernier est aussi une source d'inspiration puisqu'il participe à la diffusion des bonnes pratiques, informe, accompagne, évalue l'ASER en France. Les enjeux de la commande publique responsable ont fait l'objet d'une table ronde et de conférences pour présenter les outils mis à disposition et utilisés par les institutions publiques : centrale d'achat, SPASER, formations, gestion des données et des indicateurs (DATA) etc.

L'objectif du salon de l'économie d'avenir est de permettre la rencontre et le sourcing croissant des entreprises de l'ESS du territoire auprès des petits et grands acheteurs responsables de la Région Sud et ainsi établir des relations durables et non délocalisables, il souhaite aussi permettre le référencement de nouvelles entreprises engagées et innovantes.

Exemple de bonnes pratiques 4 : Une responsabilisation des fournisseurs par la ville de Copenhague

Finalement, la ville de Copenhague, au Danemark a composé son propre outil pour veiller au respect des marchés publics responsables, avec la création d'une équipe spéciale chargée de contrôler les conditions de travail des fournisseurs³². Cette équipe contrôle l'environnement de travail et l'effectivité de rémunérations équitables ainsi que la concurrence loyale pour toutes les entreprises. La ville s'engage aussi à créer davantage de postes pour l'apprentissage et l'expérience professionnelle de jeunes scolarisé-e-s. Ces contrôles sont réalisés sur les fournisseurs de la ville de Copenhague et leurs sous-traitants au Danemark. Ils consistent à visiter les entreprises, à analyser les documents relatifs à la

²⁹ The Procura+ Manual, [A guide to implementing sustainable procurement](#)

³⁰ Lien vers le site du salon : [Salon ESS SUD 2022 \(salon-ess-sud.org\)](#)

³¹ Green Flex, [Qu'est-ce qu'une politique d'achat responsable ?](#)

³² Acheter social — Un guide sur les appels d'offres publics avec clauses de responsabilité sociale — 2e édition 2021/C 237/01 (OJ C, C/237, 18.06.2021, p. 1, CELEX: [https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX:52021XC0618\(01\)](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX:52021XC0618(01)))

rémunération, la fiscalité, etc. Au total environ 600 contrôles par an ont lieu. Avec cette équipe spéciale, la ville de Copenhague s'assure que ces co-contractants et leurs fournisseurs respectent des clauses sociales.

Ces exemples sont disponibles principalement dans le guide des bonnes pratiques édité par la Commission européenne mais ils comportent également leurs limites. Nous pouvons observer que ce sont beaucoup les clauses sociales qui sont appliquées sur les marchés cités et moins des clauses environnementales. S'il est très important d'avancer dans le respect des droits du travail, dans l'inclusion des personnes éloignées de l'emploi, les clauses environnementales ne doivent pas être délaissées et les effets tangibles du réchauffement climatique nous le rappellent tous les jours. De plus, ces exemples restent peu nombreux malgré une promotion croissante des ASER. Il faut donc trouver des solutions pour convaincre davantage d'entités publiques de rentrer dans cette dynamique responsable et solidaire. Celle-ci a cependant déjà évolué grâce à la réglementation. En effet, originellement, la commande publique est dirigée par le juridique et donc ce sont la loi, les normes, les quotas etc. ont un rôle à jouer pour une commande publique durable³³.

Les APSEER traversent donc l'Europe, à différentes échelles des autorités publiques mettent en place des marchés publics responsables avec la conviction qu'une société plus juste est possible. Cependant, cette dynamique reste trop peu répandue et beaucoup de territoires n'ont pas les connaissances ni les outils pour, eux aussi, adopter des bonnes pratiques. Dans une logique nationale et transnationale, il faut donc penser des transferts de compétences entre les collectivités qui pratiquent les APSEER, qui collaborent avec les entités de l'économie sociale et les autorités publiques qui ne l'ont jamais envisagé par manque de connaissances ou de volonté politique. Il est possible de donner des pistes de réflexion pour une amélioration de la dynamique d'achats durables tels que la professionnalisation de l'achat, rendre compte de l'importance du marketing (faire connaître l'offre durable et responsable) et la formation des acheteurs / acteurs publics par les plus expérimenté·e·s sont primordiales. Sans compter que si le fait d'acheter plus responsable se répand dans la société, tou·te·s les citoyen·ne·s européen·ne·s n'ont pas les moyens techniques et financiers des autorités publiques. Rendre des biens et services responsables accessibles parce qu'utilisés pour le service public ou parce que davantage commercialisés est une mission des autorités publiques. L'Union européenne via sa législation a amorcé des solutions.

II. LES MARCHÉS PUBLICS RESPONSABLES : QUELLES POLITIQUES EUROPÉENNES ?

De manière croissante, l'Union européenne s'est engagée pour une transition juste. Cette évolution est perceptible concernant les marchés publics au regard de l'évolution législative notamment entre la directive sur les marchés publics et la communication de la Commission sur les marchés socialement responsables de 2021.

³³ Salon ESS Sud (2022), ESS Sud – Bilan et Parcours National des Achats Responsables

3. LES DIRECTIONS DONNÉES PAR LA COMMISSION EUROPÉENNE

1. Les influences de la directive européenne sur les marchés publics³⁴ (2014)

La directive européenne sur les marchés publics de 2014 est aujourd'hui familière des personnes publiques puisqu'elle a donné des impulsions qui ont permis de construire des marchés plus responsables écologiquement et socialement. Cependant, cette directive est aussi le fruit de l'action des autres entités européennes qui ont encouragé les bonnes pratiques avant 2014. Par exemple, en 2002, la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) a rendu une décision positive quant à la démarche de la ville d'Helsinki qui avait décidé d'introduire des critères environnementaux dans le choix du futur gestionnaire de son réseau de bus³⁵. Par la suite la directive 2004/18/CE a donné la possibilité aux acheteurs publics d'intégrer des considérations sociales et environnementales au sein de leurs marchés. Dans une logique similaire, la Commission européenne a publié le *Guide to Taking Account of Social Considerations in Public Procurement*³⁶ qui eût une influence importante pour la directive de 2014. Cette dernière votée en accord entre le Parlement, la Commission et le Conseil réglemente les marchés publics en matière d'achats socialement et écologiquement responsables. Le Comité économique et social européen (CESE), également une instance importante de l'UE concernant les marchés, parle dans un avis de 2021³⁷ de marchés publics circulaires et affirme dans son point 1.9 « *que l'emploi de qualité, qui constitue un des principes du socle européen des droits sociaux, doit trouver une traduction dans l'obligation que les entreprises adjudicataires de marchés publics appliquent des conventions collectives* ». L'UE parle d'une seule et même voix sur la responsabilisation sociale et écologique des marchés publics avec des objectifs clairs³⁸ :

- Un marché intérieur avec des achats transparents et non discriminatoires : la commande publique doit favoriser l'accès des entreprises locales et en particulier celles de l'Économie sociale et solidaire (ESS) aux marchés ;
- Promouvoir l'emploi et la formation ;
- Assurer une allocation optimale des deniers publics en garantissant des achats au meilleur prix ou rapport qualité/prix

Ce dernier point permet de souligner le sens de l'évolution législative européenne en termes de marchés publics. On constate un éloignement de la logique du moindre coût pour un raisonnement qualité/prix avec des critères de sélection encourageant plus d'égalité, d'inclusion, une équité face à l'emploi, des approvisionnements éthiques et durables par l'utilisation de clauses environnementales, etc. Par ailleurs, l'UE a encore une marge d'amélioration en réduisant davantage le critère prix qui élimine d'office certaines entreprises. Si l'on prend l'exemple d'un opérateur coopératif fournissant de l'énergie 100% (et réellement) verte, son prix est d'office plus important mais sa production est plus écologiquement et socialement

³⁴ [Directive 2014/25/UE](#)

³⁵ Pascal Canfin (2005), « Développeent durable : la lente progression des achats responsables », *Alternatives Économiques*, vol 236 n°5, pp 38

³⁶ Commission européenne (2011), [Buying Social: A Guide to Taking Account of Social Considerations in Public Procurement](#)

³⁷ Avis du CESE sur le thème « Vers des marchés publics circulaires » [publié au Journal Officiel](#)

³⁸ Commission européenne (2020), Agence exécutive pour les petites et moyennes entreprises, Martignetti L., Caimi V, Daniele D, *Buying for social impact : good practice from around the EU*, Publications Office

responsable. Or, les finances des collectivités sont limitées et donc le choix des co-contractants butte sur la question du « juste » prix³⁹.

2. La communication de la Commission sur les marchés socialement responsables (2021)⁴⁰

Dans sa communication la Commission réaffirme sa croyance en la promesse des marchés socialement responsables comme instruments pour faire progresser le développement durable et pour atteindre des objectifs sociaux à divers niveaux. Elle précise que l'attribution d'un marché public peut être réalisée à partir de plusieurs critères : des critères écologiques et circulaires, la recherche de solutions innovantes pour des questions de durabilité et des clauses de responsabilité sociale. Ces clauses permettent par exemple de promouvoir l'inclusion sociale et les possibilités d'emploi équitable pour les jeunes et les travailleurs âgés, mais aussi de manière à assurer une égalité femmes/hommes. Les personnes confrontées à l'exclusion sociale doivent avoir accès à l'emploi et l'inclusion des personnes handicapées est importante. Cela est possible grâce à la création d'environnements de travail accessibles et inclusifs et en donnant des possibilités de renforcement des compétences et de reconversion pour toutes et tous. D'après la Commission européenne, les marchés publics responsables revêtent les principes d'accessibilité et de conception universelle. Celle-ci rappelle dans la communication l'article 42 de la directive 2014/24/UE et l'article 60, paragraphe 1 de la directive 2014/25/UE : « *les spécifications techniques sont élaborées, sauf dans des cas dûment justifiés, de façon à tenir compte des critères d'accessibilité pour les personnes handicapées ou de la notion de conception pour tous les utilisateurs* ».

Les clauses sociales stipulées dans les contrats de marchés publics assurent également la promotion du travail décent (sécurité de l'emploi, salaires équitables, conditions de travail sûres, protection sociale, égalité des chances et de traitement, égalité hommes/femmes et non-discrimination, dialogue social et sauvegarde des droits du travail) au sein de l'entité co-contractante et de tous ses sous-traitants. Les fournisseurs doivent respecter les règles en matière de droit du travail inscrites dans le cadre législatif de l'UE ainsi que dans les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT)⁴¹. Les marchés publics responsables assurent la promotion du respect des droits de l'homme et encouragent le commerce éthique. La CJUE affirmait dès 2012 dans une décision que les considérations relatives au commerce équitable peuvent faire partie des décisions en matière de marchés publics⁴². Pour les raisons énoncées, davantage de transparence et des codes de conduite stricts sont requis pour les fournisseurs en matière de responsabilité sociale.

Les marchés publics responsables doivent créer des possibilités pour l'économie sociale et les entreprises sociales qui s'engagent au quotidien pour une transition juste pour laquelle l'UE s'est également engagée. En effet, l'UE accorde une importance croissante à l'économie sociale. En décembre 2021, la Commission a donc présenté un plan d'action visant à stimuler l'économie sociale « pour une reprise juste et inclusive et pour la transition écologique et numérique ». L'économie sociale en Europe représente 2,8 millions d'entités qui emploient 13,6 millions de personnes. Ainsi, l'intérêt pour l'UE de soutenir l'économie sociale notamment à travers les marchés publics est de générer des emplois non délocalisables mais aussi d'augmenter l'impact social de ces organisations sur tout le continent. Afin d'élargir la pratique d'achats publics durables et responsables, les expériences montrent des besoins en⁴³ :

- Formation des élu·e·s de tous les secteurs et pas seulement les spécialisé·e·s dans la commande publique ;

³⁹ Stéphane Pfeiffer (2022), La commande publique au cœur des projets politiques, du développement des territoires et des transitions disponible sur socio.org

⁴⁰ Acheter social — Un guide sur les appels d'offres publics avec clauses de responsabilité sociale — 2e édition 2021/C 237/01 (OJ C, C/237, 18.06.2021, p. 1, CELEX: [https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX:52021XC0618\(01\)](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX:52021XC0618(01)))

⁴¹ Plus d'information sur les [Convention fondamentales de l'OIT](#)

⁴² CJUE, n° C-368/10, 10 mai 2012, précitée note 24, point 75.

⁴³ France urbaine (2021), [Achat public et responsable, moteur de des politiques territoriales d'économie circulaire et ESS](#)

- Élargir la connaissance des acheteurs publics du vivier que représentent les acteurs de l'ESS et établir une confiance mutuelle entre offreurs et demandeurs ;
- Réaliser un travail d'acculturation à la commande publique des acteurs de l'ESS ;
- Cartographier les entreprises de l'ESS à différentes échelles (européenne, nationale, régionale, départementale, communale, etc.)

4. L'AVIS DU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN (CESE)

Le Comité économique et social européen est composé d'employeurs, de travailleurs et de membres issus de divers secteurs, des producteurs, des consommateurs de biens et de services (agriculteurs, artisans, commerçants, PME/PMI, représentants de l'économie sociale). Ces acteurs qui connaissent le marché européen et participent à son fonctionnement, ont un avis important concernant la mise en place de marchés publics responsables.

En janvier 2020, l'Union européenne a construit un plan d'action pour « Une Europe sociale forte pour des transitions justes »⁴⁴ encouragé par le CESE. Les marchés publics responsables sont un des instruments de la construction de cette Europe sociale forte et le CESE l'exprime parfaitement : « *L'enjeu des marchés publics socialement responsables (MPSR) est que les achats des pouvoirs publics débouchent sur des résultats bénéfiques d'un point de vue social. Ils sont susceptibles d'influencer le marché au sens plus large, du côté de la demande comme de l'offre. En réalisant leurs marchés de manière judicieuse, les acheteurs publics peuvent favoriser les perspectives d'emploi, le travail décent et l'inclusion dans la société comme sur le marché du travail, l'amélioration de la condition des personnes handicapées et défavorisées, l'accessibilité, ou encore le commerce éthique* »⁴⁵. Le CESE rejoint ainsi la communication de la Commission sur les marchés socialement responsables.

Pour approfondir encore l'avis du CESE sur le sujet, nous rencontrons Alain Coheur. Belge d'origine celui-ci est président de la section « marché unique, production et consommation » du CESE depuis octobre 2020. En cette qualité et en plus d'être impliqué directement dans l'économie sociale par sa place de directeur des affaires européennes et internationales à SOLIDARIS ainsi que de vice-président du Social Economy Europe, Alain Coheur peut nous apporter un avis éclairé sur l'enjeux des marchés publics responsables en Europe.

INTERVIEW DE ALAIN COHEUR, MEMBRE DU COMITÉ ÉCONOMIQUE SOCIAL EUROPÉEN

Comment le CESE définit-il les achats responsables ? Quels impacts ont-ils sur le budget des administrations publiques aujourd'hui ?

Les marchés publics responsables sont axés tant sur les effets que les biens, que les services et les travaux acquis par le secteur public ont sur la société. Ils reconnaissent le fait qu'une institution publique comme le CESE n'a pas comme seul intérêt d'acheter au prix le plus bas ou au meilleur rapport qualité-prix.

Le CESE tient compte des exigences et des considérations sociales et environnementales dans ses achats responsables. Il veille aussi à ce que ses procédures de marchés publics s'accompagnent d'avantages

⁴⁴ [The European Social Economy Action Plan 2021-2030](#)

⁴⁵ Avis du CESE sur le thème « Vers des marchés publics circulaires » [publié au Journal Officiel](#)

sociaux et préviennent ou atténuent les incidences environnementales et sociales négatives pendant l'exécution du contrat.

La passation de tous les marchés du CESE est effectuée dans le respect des directives de 2014 sur les marchés publics, du règlement financier applicable aux Institutions européennes et des principes consacrés par le traité de l'UE et la charte des droits fondamentaux, ainsi que dans le respect des accords internationaux, tels que l'accord de l'OMC sur les marchés publics (AMP).

Par ailleurs, les objectifs sociaux et environnementaux tout au long de la procédure de la passation d'une procédure de marché doivent être non discriminatoires et en rapport avec l'objet du marché.

En soumettant une offre dans le cadre d'un marché lancé par le CESE, le soumissionnaire s'engage à exécuter le contrat dans le plein respect des termes et conditions des documents de marché.

Une attention particulière et accordée au fait que l'offre doit être conforme aux obligations applicables en matière de protection des données, d'environnement, de droit social et du travail établies par le droit de l'Union, la législation nationale, les accords collectifs ou les conventions internationales dans le domaine sociale, environnementale et du travail énumérés à l'annexe X de la directive 2014/24/UE.

Compte tenu de l'objet du marché, les aspects environnementaux et sociaux sont pris en compte dans les spécifications techniques, en conformité avec le Point 17.3 Annexe 1 du Règlement financier applicable aux Institutions européennes.

Ces aspects peuvent inclure des critères de performance environnementale (voir notamment [EU criteria – GPP – Environment – European Commission \(europa.eu\)](#)).

Le CESE accorde une très grande importance à l'intégration et à la promotion sociale, à l'égalité des chances et à la lutte contre toutes les formes d'harcèlement sur les lieux de travail. Par exemple, dans le cadre du contrat de nettoyage des bâtiments, à la demande du CESE, le contractant pourrait être amené à produire toute documentation probante concernant la mise en œuvre d'une politique active dans l'intégration et la promotion sociale au sein de son entreprise.

Ceci concerne :

- Plan de formation et d'insertion professionnelle (stages d'insertion),
- Plan de remise au travail des chercheurs d'emploi,
- Plan visant à encourager l'emploi des jeunes et des seniors,
- Plan visant à assurer l'égalité des chances et/ou la mixité,
- Procédure(s) de prévention et lutte contre le harcèlement.

En plus, toutes procédures d'achat gérées par le CESE tiennent compte des clauses reprises dans le système de management environnemental et d'audit de l'UE (EMAS) (voir : https://ec.europa.eu/environment/emas/index_en.htm?etrans=fr)

Quelles sont les perspectives européennes en termes de marchés publics socialement et écologiquement responsables ?

Il apparaît évident que la fiscalité et les commandes publiques responsables se profilent comme des outils efficaces pour mettre en place un modèle de transition vers la production et la consommation durables qui soit fondé sur des récompenses, dans le cadre d'une normalisation progressive des produits et des services. Dans le premier cas, celui de la fiscalité, il conviendrait que les États membres réfléchissent à des moyens efficaces pour mettre en place une approche fondée sur la récompense des comportements vertueux, en allant dans le sens d'une convergence progressive de la fiscalité circulaire qui contribue au marché unique européen, tandis que dans le second, qui concerne les commandes publiques, les administrations publiques locales doivent élaborer des plans d'accompagnement en faveur des « fournisseurs durables », de manière à ce que leur production réponde plus aisément aux conditions fixées et qu'elle puisse être reproduite ailleurs, alors que pour répondre aux exigences actuelles des cahiers des charges, elle entraîne souvent des déficits.

Quelle est la place de l'ESS dans la dynamique des marchés publics responsables ?

L'économie sociale et solidaire (ESS) est un des piliers sur lesquels l'Union européenne entend fonder sa résilience, une ambition confirmée par la Commission européenne qui a présenté le 9 décembre 2021 un plan d'action pour la développer. Le plan d'action vise, entre autres, à consolider les bonnes pratiques en matière de marchés publics socialement responsables. Pour le CESE, le plan d'action doit encourager la

diffusion de bonnes pratiques en matière de collaboration entre les instances publiques et les organisations de l'économie sociale. L'une des principales vertus du plan d'action est qu'il apporte une forme de reconnaissance du potentiel que revêt l'économie sociale pour les futures politiques sociales et industrielles de l'Union européenne. Cependant, du fait même de l'importance des missions d'intérêt général auxquelles l'économie sociale contribue, il importe de définir aussi des objectifs afin d'améliorer les stratégies de collaboration entre les administrations publiques et les organisations de l'économie sociale.

À cet égard, le CESE juge nécessaire d'investir plus massivement pour avancer vers des formes d'« administrations partagées » entre les pouvoirs publics et les entreprises sociales, qui travailleraient autour d'objectifs d'intérêt commun dans le respect de leurs compétences propres et de leur autonomie. Il conviendrait en effet d'encourager des formules d'élaboration conjointe de programmes et de projets dans une logique de gouvernance inclusive, qui assigneraient un rôle plus important aux organisations de l'économie sociale. De telles formules innovantes doivent nécessairement se construire dans le respect des exigences relatives à la transparence, à l'égalité de traitement, à la rationalité économique et à l'ouverture aux parties intéressées.

Par conséquent, le CESE souscrit à la proposition de la Commission d'œuvrer à améliorer l'accès des organisations de l'économie sociale aux marchés publics. À cet égard, il considère que de nombreux progrès ont été réalisés grâce à la directive sur les marchés publics de 2014. Néanmoins, il espère que lorsqu'elle révisera cette directive, et en particulier son article 77 sur le régime assoupli pour les services sociaux, la Commission introduira une distinction plus nette entre la poursuite de l'intérêt général et la réalisation du marché unique, afin d'asseoir sur une meilleure base juridique la conclusion d'accords de collaboration entre les organismes publics et les acteurs de l'économie sociale.

III. LA BELGIQUE ET LES ACHATS PUBLICS RESPONSABLES

5. CONTEXTE NATIONAL

En toute logique, l'évolution de la réglementation européenne concernant les marchés publics a produit des effets dans les législations nationales des États membres. L'article 7bis de la Constitution belge indique que « *Dans l'exercice de leurs compétences respectives, l'Etat fédéral, les Communautés et les Régions poursuivent les objectifs d'un développement durable, dans ses dimensions sociale, économique et environnementale, en tenant compte de la solidarité entre les générations* »⁴⁶. Cet article est complété par la loi-programme d'avril 2003 modifiant l'article 16 de la loi du 24 décembre 1993 sur les marchés publics. Ainsi, les caractéristiques environnementales peuvent être utilisées comme critères d'attribution d'un marché. Le terme de marchés publics durables fait ensuite son apparition avec le Plan d'action fédéral des Marchés publics durables 2009-2011 qui en donne la définition⁴⁷. En Belgique, les marchés publics durables « *sont un processus de passation de marchés dans le cadre duquel les pouvoirs publics cherchent à obtenir des biens, des services et des travaux dont l'incidence environnementale et sociale négative sur toute leur durée de vie sera moindre [...] À cet effet, il convient de tenir compte des trois dimensions du développement durable, plus particulièrement :*

⁴⁶ Constitution belge consultable [en ligne](#)

⁴⁷ MIANKENDA Astride, « Le développement durable dans les affaires publiques : l'insertion des critères écologiques » (mémoire, 1er décembre 2013)

1. *Améliorer la qualité de la croissance économique, de la compétitivité des entreprises et des conditions de concurrence en créant des règles du jeu équitables afin de permettre à suffisamment d'entreprises, dont aussi les PME, de concourir pour les marchés publics*
2. *Protéger l'environnement et réduire l'empreinte écologique de la consommation des services publics*
3. *Encourager le travail digne, les conditions de travail et les emplois verts »⁴⁸.*

L'évolution de la législation belge prend le même chemin que le modèle européen puisque la loi des marchés publics de 2017 affirme la prise en compte de l'ensemble du processus de production et de l'ensemble des coûts liés au cycle de vie du produit et plus uniquement au coût d'acquisition⁴⁹. De son côté, le gouvernement belge a lui aussi publié [un guide des achats durables](#). En Wallonie, les collectivités sont incitées à mettre en place des marchés publics responsables, un [concours du marché public le plus responsable a par exemple été organisé](#).

6. DÉCLINAISONS RÉGIONALES ET LOCALES DES ASPER

Ces mesures de responsabilisation dans la mise en place des marchés publics entraînent donc des répercussions sur la protection environnementale, la responsabilité sociale notamment dans la lutte contre le chômage et l'inclusion dans l'emploi et sur la protection des travailleurs. Ce sont les enjeux des marchés publics responsables. Les questions de transitions écologique et sociale sont au cœur des stratégies des acteurs publics. Ainsi, ces dernières permettent de structurer des filières économiques locales aux emplois non délocalisables et créatrices d'une plus-value territoriale. Les acteurs locaux belges ont saisi l'opportunité que représentent les ASPER.

Des acteurs belges de l'économie sociale participent à la promotion des ASPER comme SAW-B⁵⁰, fédération d'associations et d'entreprises d'économie sociale et membre du réseau wallon des Facilitateurs Clauses sociales et expert reconnu à Bruxelles. SAW-B apporte des conseils aux collectivités dans le cadre d'un accompagnement pour les marchés publics.

Les publications de SAW-B sur les clauses sociales :

Témoignages d'entreprises accompagnées :

* **Entra Group** : emplois de qualité, adaptés et durables pour les personnes fragilisées par la maladie ou le handicap, à lire sur <https://saw-b.be/references/entra/>

* Centre d'insertion socio professionnelle liégeois qui propose des formations dans les secteurs professionnels de l'Horeca et du bâtiment. **Le Fil à plomb** est une filière de l'Entreprise Work'inn spécialisée en construction et en rénovation aussi bien dans le domaine public que privé. Soucieux de la qualité, l'entreprise est attentive au choix des matériaux et des techniques de réalisation, à lire sur <https://saw-b.be/references/workinn/>

Articles et liens utiles sur les clauses sociales : <https://saw-b.be/inclure-repondre-clauses-sociales/>

⁴⁸ [Plan d'action fédéral Marchés publics durables 2009–2011](#), p.8

⁴⁹ [En route vers des marchés publics plus responsables/durables en Belgique](#)

⁵⁰ Site internet : [Accueil - SAW-B Fédération d'économie sociale](#)

IV. LA FRANCE ET LES ACHATS PUBLICS RESPONSABLES

7. CONTEXTE NATIONAL

Les achats socialement responsables se sont développés dans un contexte de réglementation favorable à la prise en compte du développement durable dans la commande publique. Du côté des achats privés, les programmes de responsabilité sociétale permettent aujourd'hui de renforcer les collaborations commerciales avec les entreprises de l'économie sociale et solidaire.

À l'instar de la Belgique et de l'Union européenne, la France a fait évoluer sa législation vers la responsabilisation des marchés publics.

De 1990 à 2000, il s'agissait de sécurisation et d'expérimentation. L'impulsion de l'Union Européenne dans les années 2000 va changer durablement la donne. Notamment avec l'intégration des ASR dans la loi ESS en juillet 2014 qui donnera un rôle incontournable au Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire sur le sujet des achats.

En 2006, est élaboré un plan national d'action pour les achats publics durables et le code des marchés publics intègre progressivement des préoccupations sociales et environnementales (articles 14, 45 et 53)⁵¹. Plus radicalement, la Loi ESS oblige certaines collectivités territoriales françaises – au-delà de 50 millions d'euros d'achats (environ 300 collectivités territoriales françaises aujourd'hui) – à l'élaboration d'un schéma de promotion des achats responsables (SPASER)⁵². Cette obligation s'intègre dans le plan national pour les achats durables 2022 - 2025⁵³. La loi française exige aussi ces collectivités à communiquer sur leur SPASER. Elles le font soit en ligne soit lors de réunions publiques avec les acteurs locaux⁵⁴. La récente loi Climat et résilience 2021 a permis d'avancer sur la pratique des achats responsables par la systématisation des considérations environnementales dans les critères de sélection, les spécifications techniques et les conditions d'exécution. Mais aussi, en renforçant le rôle des SPASER dont le bilan est mitigé depuis la loi ESS et en intégrant des considérations sociales dans les conditions d'exécution des appels d'offres avec une souplesse d'application permettant de s'adapter aux spécificités de certains contrats.

Par ailleurs, le Parcours Nationale des Achats Responsables, construit sur deux piliers, pour les marchés privés et publics : la Charte relation fournisseurs achat durable (RFAR) et le label RFAR. Ce parcours est lié à la norme ISO 20 400 et souligne les enjeux d'interdépendance dans l'acte d'achat entre l'achat, les parties prenantes - décideurs, financiers et fonctions clés et les parties prenantes externes telles que la législation ou les ONGs – et la chaîne d'approvisionnement - fournisseurs, sous-traitants, intermédiaires, etc. Cette chaîne d'approvisionnement est une source de fragilité dans cette interdépendance en temps de crise comme celle du Covid-19 d'où la nécessité de retourner vers des circuits de proximité. D'autre part, le label RFAR est le seul label public en matière d'achats responsables⁵⁵. Son référentiel se base sur :

- Engagement et gouvernance de l'organisation dans une démarche d'achats responsables
- Condition de la qualité des relations fournisseurs/sous-traitants
- Respect des intérêts des fournisseurs
- Intégration de la responsabilité sociétale dans le processus achats
- Impacts achat sur la compétitivité économique de l'écosystème

De plus, les collectivités territoriales gèrent les fonds européens tels que le FEDER et le FSE qui imposent la mise en place d'une politique d'ESS dans leurs schémas de développement économique. C'est pour

⁵¹ [Code des marchés publics](#) (édition 2006)

⁵² [LOI n° 2014-856](#) du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire

⁵³ [Plan national pour les achats durables 2022-2025](#)

⁵⁴ Les carnets d'Orsys (2022), Achats publics responsables : le SPASER, contrainte ou opportunité ? [disponible en ligne](#)

⁵⁵ Salon ESS Sud (2022), ESS Sud – Bilan et Parcours National des Achats Responsables disponible [en ligne](#)

ces raisons que les collectivités territoriales sont considérées comme des acteurs majeurs pour le développement de l'ESS pour citer l'article du Labo de l'ESS⁵⁶.

Dans une France de moins en moins décentralisée, relire l'article du labo de l'ESS rappelle l'importance des collectivités locales. Celles-ci sont les plus à même de s'engager dans le développement d'une économie locale, de soutenir les acteurs engagés pour une transition juste.

« C'est donc au niveau local que se joue aujourd'hui la création d'un écosystème favorable à son essor au niveau national. L'engagement et l'empowerment citoyen en dépendent ».

A lire et relire : [Les collectivités locales acteurs majeurs pour le développement de l'ESS](#)

Pour aider les collectivités à entreprendre des démarches plus responsables, la France a aussi publié le [guide pour les achats publics responsables](#). Il y est indiqué que la démarche d'achat comporte quatre stades d'analyse :

- La conception du produit, final ou utilisé pour les services ou les travaux
- Le mode de transport
- L'utilisation
- Le recyclage

Olivia Grégoire, encore secrétaire d'État chargée de l'Économie sociale, solidaire et responsable avait annoncé en mars 2021 l'objectif français de 80% d'achats publics labellisés « responsables » d'ici la fin 2022. Mais le Conseil économique social et environnemental français a nuancé cette ambition en rappelant dans son rapport intitulé « Commande publique responsable : un levier insuffisamment exploité » (2018) que seules 3 à 7% des 160 collectivités locales concernées par le schéma de promotion des ASER ont rempli leur obligation⁵⁷. En effet, la commande publique n'est pas encore utilisée de manière intelligente et complète pour promouvoir l'économie sociale et solidaire et les biens et services durables et socialement responsables. Nous nous trouvons dans un tournant de l'histoire économique au cours duquel un modèle de développement plus humain doit s'imposer. Ainsi, le CESE affirme que pour mieux exploiter le levier de la commande publique dans la responsabilisation de notre consommation il faut une « *volonté politique et un changement significatif des pratiques d'achats* » avec un accompagnement des acteurs publics. C'est un enjeu primordial dans le développement de pratiques éco-responsables quotidiennes dont les responsables politiques se doivent d'être les premier·e·s promot·eur·trice·s.

Les recommandations du CESE :

Cadrer davantage certains objectifs tels que :

- Un objectif en volume et montant de marchés orientés vers les TPE/PME
- Un objectif en volume et montant de marchés orientés vers les structures de l'économie sociale et solidaire
- Une évaluation du déploiement des pratiques de sourcing
- Un suivi du pourcentage des clauses sociales et environnementales mises en œuvre
- Une réelle prise en compte des critères "hors prix" et leur pondération
- Une sensibilisation et implication des parties prenantes à la réalisation des objectifs (salarié·e·s et agent·e·s des collectivités et des établissements publics territoriaux, usager·ère·s et bénéficiaires, etc.)

⁵⁶ Le labo de l'ESS (2015), Les collectivités locales acteurs majeurs pour le développement de l'ESS.

⁵⁷ Patricia Lexcelent (2018), Commande publique responsable : un levier insuffisamment exploité, [rapport du CESE](#)

Les politiques d'achats responsables permettent d'allier exigences économiques et sociales dans un contexte de remise en question du modèle capitaliste actuel dont l'urgence climatique est endogène et face auquel l'économie sociale et solidaire est la seule alternative. Il est donc important de consolider les liens entre acteurs publics et acteurs de l'économie sociale.

Créé en 2000, acteur désormais incontournable, l'Observatoire des Achats Responsables (OBSAR) œuvre depuis plus de 20 ans à diffuser expertises et bilans sur ces derniers.

Cette association a pour missions :

1. D'informer et de mobiliser : contribution à la réalisation de l'ISO 20 400, proposition d'amendements, etc...
2. Partager et accompagner par l'animation de groupes de travail composés d'experts
3. Évaluer et mesurer via son baromètre Achats Responsables annuel qui tire le bilan des tendances et des évolutions des achats responsables de l'année précédente notamment via la réalisation d'enquêtes et l'élaboration de référentiels et d'indicateurs.

8. DÉCLINAISONS RÉGIONALES ET LOCALES DES APSE

La France a mis en place deux initiatives pour rapprocher les acteurs publics et les acteurs offrant des services et des produits durables et responsables comme la semaine des achats socialement et écologiquement responsables⁵⁸ (du 14 au 18 novembre 2022, au cœur du mois de l'ESS) ainsi que la création d'un nouveau portail CARTECO⁵⁹ développé par ADEME et les Chambre régionales d'économie sociale et solidaire (CRESS). Ces initiatives que soulignent les territoires qui sont à la manœuvre pour promouvoir l'achat public durable et responsable.

C'est un des objectifs portés par le Réseau des Collectivités Territoriales pour une Économie Solidaire (RTES)⁶⁰, qui réunit des collectivités territoriales françaises qui s'engagent pour le développement de l'Économie sociale et solidaire (ESS) sur leur territoire. En 2022, le réseau rassemble plus de 190 collectivités françaises : conseils régionaux, conseils départementaux, métropoles, intercommunalités et communes, qui ont manifesté le besoin d'un espace d'échanges et de coordination nationale. Pour guider les collectivités publiques et mieux comprendre les enjeux des APSE, les points de repère du RTES sont disponibles :

- [L'économie sociale et solidaire et les collectivités locales](#)
- [Marchés publics & ESS](#)

Le RTES a aussi publié un état des lieux sur les SPASER en France au terme de l'année 2019⁶¹. Au 31 décembre 2019, seules 32 collectivités sur le 160 qui étaient tenue de mettre en place un SPASER l'avaient fait. Ainsi dans son article, RTES met en avant des bonnes pratiques existantes dans les collectivités françaises qui sont soumises à l'obligation de réaliser un schéma de promotion des achats responsables ou non. Nous avons également pu interroger les membres du réseau pour mieux comprendre les défis qu'ils restent à relever et les pistes à développer pour y répondre.

INTERVIEW DU RTES :

Quels sont les enjeux des achats publics socialement et écologiquement responsables pour les territoires ?

⁵⁸ [La Semaine des ASER](#), ESS France

⁵⁹ [CARTECO](#) – Carte des structures de l'ESS en France

⁶⁰ Site internet : [Accueil | RTES](#)

⁶¹ [RTES, État des lieux sur les SPASER – Janvier 2020](#)

Réponse du RTES : La commande publique des collectivités territoriales représentait 41 milliards d'euros en 2020. La commande publique est donc un outil de politique économique des collectivités indéniable et un levier majeur pour des politiques publiques ambitieuses de transformation. Il est loin le temps où l'on pouvait défendre l'unique critère prix pour choisir ses prestataires.

La crise sanitaire, la prise de conscience de l'urgence climatique, ont sans aucun doute accéléré la prise de conscience de la nécessité d'orienter différemment les achats, en prenant en compte leur impact carbone, en privilégiant le réemploi des matériaux, en favorisant des conditions de travail dignes, l'insertion des personnes en difficulté, une répartition équitable des richesses sur l'ensemble de la chaîne... Mais l'impact pour les territoires est aussi dépendant de la capacité des acteurs locaux, et notamment des structures de l'ESS, à répondre aux marchés publics. Dans certains secteurs d'activité (comme l'alimentation, le bâtiment travaux publics et la propreté-déchets), la commande publique peut être un puissant levier pour aider à la structuration de filières avec les acteurs de l'ESS.

Quelle part du budget des collectivités territoriales est allouée aux ASER ?

Réponse du RTES : Il est difficile d'avoir des données précises, y compris au sein des collectivités. Selon les marchés recensés par l'observatoire économique de la commande publique (OECF) en 2020, 18,4% du montant des marchés supérieurs à 90 000€ des collectivités contenaient une clause sociale et 17,6% une clause environnementale. Si les collectivités font globalement mieux que l'État en matière de considérations sociales et environnementales, et ont été souvent pionnières dans le domaine, la marge de progrès est encore importante.

Mais la dynamique actuelle autour par exemple des SPASER, l'évolution de la législation (loi Egalim, loi AGECE, loi Climat et Résilience,..), les objectifs ambitieux du Plan National d'Achats Durables (30% des contrats notifiés avec une considération sociale et 100% une considération environnementale d'ici 2025), autant de signes qu'une augmentation rapide du budget consacré aux ASER est sans aucun doute à prévoir.

Comment améliorer la dynamique des marchés publics responsables ?

Réponse du RTES : L'enjeu d'interconnaissance entre acheteurs et acteurs économiques est important : comprendre les contraintes des uns et des autres et les anticiper, faire connaître les besoins d'achat de la collectivité, faire connaître ses capacités de production. La formation et l'accompagnement des acteurs de l'ESS et des acheteurs sont nécessaires. L'outillage pratique, par exemple des outils de sourcing et de référencement, des guides pratiques, des clausiers, le développement de référentiels et de labels, est indispensable, et les chambres régionales d'économie sociale et solidaire (CRESS) ont un rôle important à jouer pour toutes ces démarches.

L'élaboration de feuilles de route transversales dédiées aux ASER ou de SPASER est également un bon moyen d'embarquer largement services et élus.

La réglementation est aujourd'hui facilitatrice, on constate aujourd'hui un renversement des pratiques, on doit désormais justifier l'impossibilité d'introduire une clause. Mais on peut aller plus loin, par exemple permettre la prise en compte d'éléments de politique sociale des candidats sans lien avec l'objet du marché, ou prévoir une exception agricole et alimentaire en permettant l'introduction de critères de proximité dans les achats de produits alimentaires.

Massifier la commande publique responsable suppose surtout une volonté et un portage politique au plus haut niveau. Le risque existe aujourd'hui, compte tenu du contexte financier des collectivités aujourd'hui et de l'impact de la crise énergétique, de voir revenir en force le critère prix, donc le moins-disant social et environnemental.

Pour garder collectivement le cap des mutations économiques nécessaires, les collectivités ont plus que jamais besoin de s'appuyer sur des dynamiques territoriales fortes, coconstruites avec les acteurs !

Bonnes pratiques relatives par le RTES dans l'état des lieux sur les SPASER de janvier 2020 :

Les collectivités qui associent les acteurs de l'ESS :

- Ville et Eurométropole de Strasbourg : ces deux collectivités ont co-construit leur SPASER avec des partenaires issus de l'ESS tels que la Chambre Régionale d'Économie Sociale et Solidaire (CRESS) et le Collectif pour la promotion du commerce équitable en Alsace (COLECOSOL)⁶².
- Conseil départemental du Pas-de-Calais : un SPASER co-construit avec les responsables achats du département et le conseil départemental de l'ESS composé d'acteurs de l'ESS.

Les collectivités qui renforcent l'accessibilité de la commande publique à l'ESS

- Conseil régional de Bretagne : sa politique d'achat est organisée autour de 4 chantiers dont l'un vise à améliorer l'accès des opérateurs économiques à la commande publique. Pour rapprocher l'offre et la demande, la région Bretagne utilise le sourcing afin de caractériser le marché fournisseur. La plateforme Silex⁶³ permet alors *“de faire connaître les futurs achats de la Région et d'autre part d'identifier de nouveaux prestataires ou fournisseurs”*⁶⁴.

Les collectivités qui utilisent des indicateurs et réalisent des évaluations

- Nantes et Nantes Métropole : des objectifs quantitatifs et qualitatifs clairs et réalisables sont inscrits clairement dans son SPASER 2022-2026⁶⁵ tels que 56% de véhicules propres en 2026 ; proposer 100% de repas “faits maisons” dans les cantines et les crèches avec 75% de produits bio en 2026 ; la généralisation de l'avance de 30% pour les marchés de travaux ; atteindre au moins 600 000 heures d'insertion par an sur le territoire métropolitain ; acheter un minimum de 20% de produits numériques reconditionnés et composés d'éléments recyclés, etc.
- Métropole Européenne de Lille : le suivi et l'évaluation annuelle du schéma est assurée par un “comité partenarial” composé d'élus métropolitains et de représentants des partenaires-clés.

9. LA POSITION DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES ENTREPRISES DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE EN RÉGION SUD PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

La Chambre Régionale des entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur souhaite s'emparer de l'accompagnement des acheteurs privés et publics dans le déploiement du référencement de ces adhérents ESS dans le déploiement des SPASER afin de répondre aux obligations légales des organisations publiques et plus généralement pour l'ensemble des organisations qui poussent leur politique d'ASER sur son territoire.

⁶² [L'achat public responsable de la métropole de Strasbourg](#)

⁶³ La plateforme de sourcing, [Silex](#)

⁶⁴ Région Bretagne, [Une politique d'achat tournée vers l'économie](#)

⁶⁵ [Schéma de promotion des achats responsable 2022-2026 de la ville de Nantes et Nantes métropole](#)

Pour cela, la CRESS SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur anime des groupes de travail qui promeuvent les organisations de type centrale d'achat, SPASER pour ainsi encourager la mise en place de modalités vertueuses et proposer ensuite le référencement de ces adhérents ESS pour mieux répondre aux défis environnementaux et sociaux d'aujourd'hui et de demain.

Elle facilite les échanges entre acheteurs et entreprises de l'ESS par l'organisation de son salon de l'économie d'affaire où le partage et l'interconnaissance des attentes des acheteurs et des solutions adéquates et/ou innovantes portées par ses entreprises adhérentes de l'ESS tiennent une place importante.

La Région SUD et la CRESS travaillent main dans la main pour valoriser les bonnes pratiques d'achat : À l'initiative conjointe de la Région Sud et de la CRESS, un groupe de travail est né pour partager sur les bonnes pratiques des acheteurs engagés du territoire afin de développer et partager sur les outils et modalités favorisant le déploiement des ASER par et pour le territoire via notamment un portail dédié à l'économie circulaire en Provence Alpes Côte d'Azur⁶⁶.

La CRESS SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur se veut être le premier lieu de ressources pour répondre dans sa globalité et sur l'ensemble du territoire de la Région Sud aux ambitions environnementale et sociétale des ASER. Et ainsi booster l'économie plus éthique et durable qu'elle représente.

⁶⁶ <https://www.reseau-prec.org/community/pg/groups/3817/achat-socialement-et-ecologiquement-responsable/>,

CONCLUSION

Au cours de cette étude, le constat est fait que toutes, l'Union européenne, la Belgique et la France ont connaissance des politiques d'achats socialement et écologiquement responsables et de leurs enjeux. La Commission européenne, le gouvernement belge et français ont publié un guide de bonnes pratiques. Cela reste insuffisant. En parler est important, indiquer la marche à suivre aussi mais sans réelle volonté politique de diffusion du modèle, cela s'apparenterait presque à du *green and social washing*. Il y a une responsabilité collective des territoires, à toutes les échelles (continentales, nationales, régionales, etc.) de prendre la mesure des achats publics socialement et écologiquement responsables, des bienfaits de leur pratique. C'est ce type de dynamique à grande échelle qui nous permettra de penser un monde plus sain écologiquement, plus juste et de sortir, enfin, de la seule logique capitaliste. C'est un travail d'information, de formation et d'évaluation constante afin d'améliorer les pratiques collectives. Acheter responsable n'est pas compliqué, des milliers d'organisations travaillent à répertorier les offres de produits et services responsables, des salons sont organisés afin de les mettre en valeur, comme c'est le cas pour ESS Sud.

Les organisations de l'économie sociale et solidaire, les responsables publics et les citoyen-ne-s ont à gagner d'un accroissement des marchés publics responsables. Davantage de visibilité pour l'ESS et un meilleur cadre de vie collectif. Les enjeux des AP SER pour l'ESS sont nombreux et la dynamique actuelle est porteuse d'espoir mais elle doit grandir, tout comme les entités de l'économie sociale. Ce qu'il faut c'est un élan politique. Ou, si celui-ci se fait attendre, un élan citoyen car les achats réalisés avec l'argent public se sont, *in fine*, nos achats à tou-te-s.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES

Naouel Makaoui, Khaled Saadaoui (2018), Achats responsables et création de valeur partagée. Les cas VEOLIA et LA POSTE, dans Recherches en sciences de gestion 2018/5 n°128 disponible sur [cairn](#)

Barilari, André. « Commande publique et politiques publiques », *Gestion & Finances Publiques*, vol. 3, no. 3, 2017, pp. 99-103 disponible sur [cairn](#).

Romestant, Fanny, et Gwenaëlle Oruezabala (2018), « Favoriser le mieux-disant dans les achats publics responsables : proposition d'un processus de mobilisation de réseaux d'acteurs », *Recherches en Sciences de Gestion*, vol. 128, n°5 pp. 103-131

Bovy Sok (2014), Le commerce équitable dans les marchés publics

MIANKENDA Astride, « Le développement durable dans les affaires publiques : l'insertion des critères écologiques » (mémoire, 1er décembre 2013)

Sarah Le Douarin (carnet 2017) pour l'Observatoire national de l'agriculture biologique, "La bio dans l'Union européenne" disponible [en ligne](#)

ARTICLES

Le labo de l'ESS (2015), [Les collectivités locales acteurs majeurs pour le développement de l'ESS](#).

Le labo de l'ESS, [Responsabilité sociétale des entreprises](#) (RSE)

[Conventis.org](#), plateforme d'achats socialement et écologiquement responsables

Hazel Sheffield pour Basta ! (2020), [Le « modèle Preston », ou comment une ville peut reprendre la main sur son économie, ses emplois et son bien être](#).

[Iso.org](#) ISO 20400 : 2017 Achats responsables – Lignes directrices

Environnement Brussels (2021), [Marchés publics durables](#)

Socioeco.org (2015), Programme « Cantines durables » Des cuisines de collectivité en transition vers une alimentation durable en Région de Bruxelles-Capitale disponible sur le [site](#).

Pascal Canfin (2005), « Développement durable : la lente progression des achats responsables », *Alternatives Économiques*, vol 236 n°5, pp 38

Stéphane Pfeiffer (2022), La commande publique au cœur des projets politiques, du développement des territoires et des transitions disponible sur [socio.org](#)

Charlotte Lambert (2019), En route vers des marchés publics plus responsables/durables en Belgique, publié sur [ordiges.com](#)

Green Flex, [Qu'est ce qu'une politique d'achat responsable ?](#)

Cécile Desjardins (2021), La RSE devient un enjeu majeur de la finance d'entreprise, dans [Les Echos](#)

Avise (2021) , [Achats socialement responsables : de quoi parle-t-on ?](#)

Wallonie.be (2020 et mise à jour 2022), [Nouveau coup de pouce pour les cantines durables](#)

Les achats publics socialement et écologiquement responsables en Europe : quels enjeux pour l'ESS ?

Fabrice Bugnot (2020), pour le site Banque des territoires, "En Vendée, une légumerie approvisionne des cantines en bio et locale (85) [disponible en ligne](#)

Tdc-enabel.be (2020), "La ville de Gand, un modèle de promotion du commerce équitable et éthique" [disponible en ligne](#)

RTES (2020), État des lieux sur les SPASER – Janvier 2020, [disponible en ligne](#)

Les carnets d'Orsys (2022), Achats publics responsables : le SPASER, contrainte ou opportunité ? [disponible en ligne](#)

Strasbourg.eu, L'achat public responsable, [disponible en ligne](#)

Bretagne.bzh, Une politique d'achat tournée vers l'économie, [disponible en ligne](#)

France urbaine (2021), Achat public et responsable, moteur de des politiques territoriales d'économie circulaire et ESS, [disponible en ligne](#)

DOCUMENTS OFFICIELS

Acheter social — Un guide sur les appels d'offres publics avec clauses de responsabilité sociale — 2^e édition 2021/C 237/01 (OJ C, C/237, 18.06.2021, p. 1, CELEX: [https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX:52021XC0618\(01\)](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX:52021XC0618(01)))

Lex europa, [Directive 2014/25/UE](#) du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 relative à la passation de marchés par des entités opérant dans les secteurs de l'eau, de l'énergie, des transports et des services postaux et abrogeant la directive 2004/17/CE

Commission européenne (2020), Agence exécutive pour les petites et moyennes entreprises, Martignetti L., Caimi V, Daniele D, Buying for social impact : good practice from around the EU, Publications Office [The European Social Economy Action Plan 2021-2030](#)

[Plan d'action fédéral Marchés publics durables](#) 2009–2011, p.8

Patricia Lexcelent (2018), Commande publique responsable : un levier insuffisamment exploité, [rapport du CESE](#)

Gouvernement français (2022), [Plan national pour les achats durables 2022-2025](#)

Ville de Nantes et Nantes Métropole (2022), [Schéma de promotion des achats responsables 2022-2026](#)

CONFÉRENCES

Salon ESS Sud (2022), ESS Sud – Bilan et Parcours National des Achats Responsables disponible [en ligne](#)

BIBLIOGRAPHIE POUR LA SOLIDARITÉ – PLS

POUR LA SOLIDARITÉ – PLS (2021), [PLS est un membre fondateur de la nouvelle alliance européenne pour un transition juste](#)

*Cette publication électronique peut à tout moment être améliorée
par vos remarques et suggestions. N'hésitez pas à nous contacter pour nous en faire part.*

POUR LA SOLIDARITÉ - PLS

Fondé par l'économiste belge Denis Stokkink en 2002, POUR LA SOLIDARITÉ - PLS est un European think & do tank indépendant engagé en faveur d'une Europe solidaire et durable.

POUR LA SOLIDARITÉ se mobilise pour défendre et consolider le modèle social européen, subtil équilibre entre développement économique et justice sociale. Son équipe multiculturelle et pluridisciplinaire œuvre dans l'espace public aux côtés de tous les acteurs socio-économiques avec comme devise : Comprendre, Relier et Accompagner pour Agir.

ACTIVITÉS

POUR LA SOLIDARITÉ – PLS met ses compétences en recherche, conseil, coordination de projets européens et organisation d'événements au service de tous les acteurs socioéconomiques.

Le laboratoire d'idées et d'actions **POUR LA SOLIDARITÉ – PLS**

1

Mène des travaux de recherche et d'analyse de haute qualité pour sensibiliser sur les enjeux sociétaux et offrir de nouvelles perspectives de réflexion. Les publications POUR LA SOLIDARITÉ regroupées en sein de trois collections « Cahiers », « Notes d'Analyse », « Études & Dossiers » sont consultables sur www.pourlasolidarite.eu et disponibles en version papier.

2

Conseille, forme et accompagne sur les enjeux européens en matière de lobbying et de financements.

3

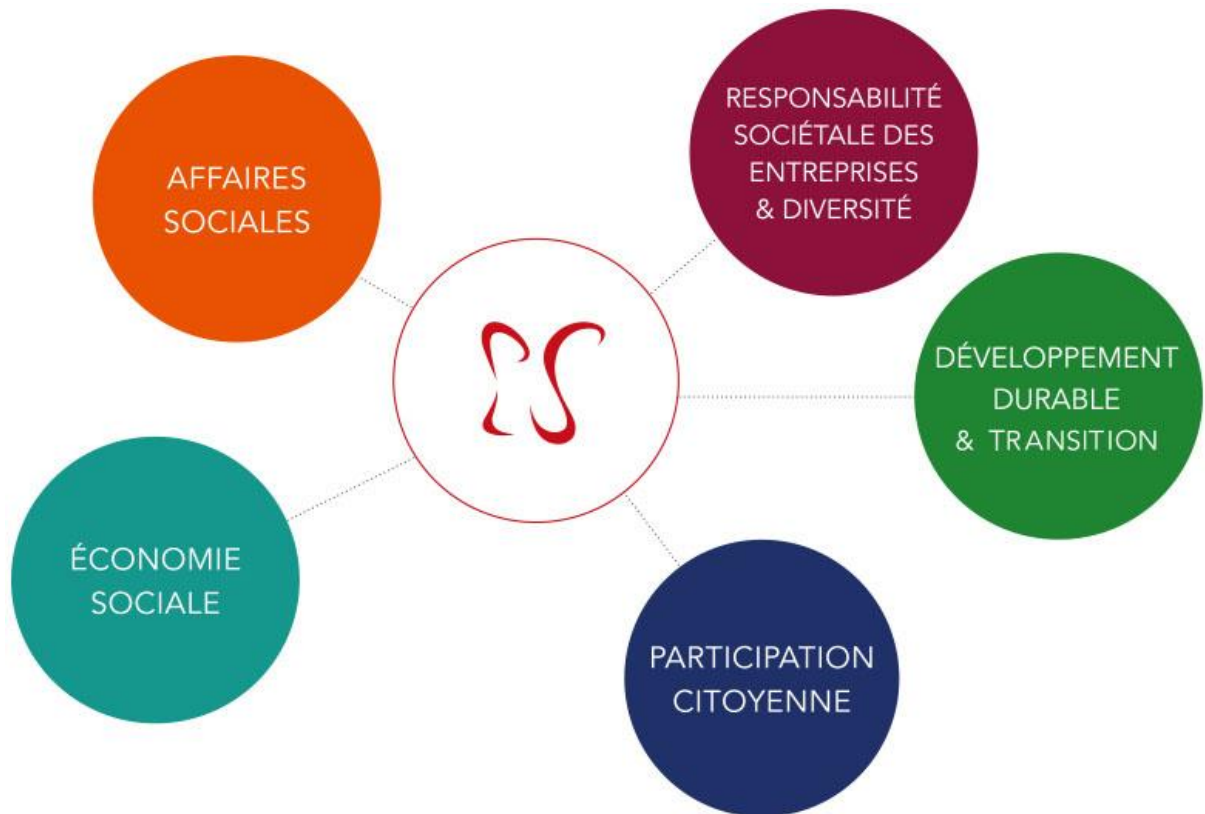
Conçoit et réalise des projets transnationaux en coopération avec l'ensemble de ses partenaires européens.

4

Organise des conférences qui rassemblent dirigeant/e/s, expert/e/s européen/ne/s, acteurs de terrain et offrent un lieu de débat convivial sur l'avenir de l'Europe solidaire et durable.

THÉMATIQUES

POUR LA SOLIDARITÉ – PLS inscrit ses activités au cœur de cinq axes thématiques :



OBSERVATOIRES EUROPÉENS

POUR LA SOLIDARITÉ – PLS réalise une veille européenne thématique et recense de multiples ressources documentaires (textes officiels, bonnes pratiques, acteurs et actualités) consultables via ses quatre observatoires européens:

- www.ess-europe.eu
- www.diversite-europe.eu
- www.transition-europe.eu
- www.participation-citoyenne.eu

COLLECTIONS POUR LA SOLIDARITÉ - PLS

Sous la direction de Denis Stokkink

NOTES D'ACTUALITÉS – *Éclairages sur des enjeux d'actualité*

- *Nouveau pacte sur la migration et l'asile*, Remi LETURCQ, avril 2021.
- *Le recul du droit à l'avortement en Europe*, Quentin BELLIS, mars 2021.
- *Initiative citoyenne Européenne : La démocratie participative en panne*, Quentin BELLIS, novembre 2020.

NOTES D'ANALYSE - *Analyse de l'actualité socioéconomique européenne*

- *Introduction à l'économie sociale*, Léa MONZIBILA, décembre 2022
- *Justice sociale et environnementale sur le même rail*, Zoé BEDELET, septembre 2022
- *Un revenu d'autonomie pour les jeunes, un enjeu européen ?* Zoé BEDELET, septembre 2022
- *La conférence sur l'avenir de l'Europe, quels enseignements en tirer ?* Rémi LETURCQ, août 2022.
- *Les incubateurs au service de la transition sociale et environnementale : le cas du Maghreb*, Inès BACCAR, avril 2022
- *La sortie belge du nucléaire face à l'Europe*, Frédéric DE NÈVE, septembre 2021.
- *La sauvegarde de l'emploi en Europe face à la crise sanitaire*, Quentin BELLIS, novembre 2020.
- *Les territoires zéro chômeur de longue durée : enjeux et perspectives*, Yann PAPE, novembre 2020.
- *La Loi tunisienne sur l'économie sociale et solidaire*, Théo BURATTI, octobre 2020.
- *Stratégie européenne en faveur des personnes handicapées post-2020*, Alexis WILLEMOT, octobre 2020.

CAHIERS - *Résultats de recherches comparatives européennes*

- *Vers une économie circulaire en Europe*. Anna-Lena REBAUD, septembre 2017.
- *Face aux nouvelles formes d'emploi, quelles réponses au plan européen ?* PLS & SMart, n°36, juin 2017.
- *Économie sociale, secteur culturel et créatif : vers une nouvelle forme d'entrepreneuriat social en France*. PLS & SMart, n°35, mai 2015.
- *Économie sociale, secteur culturel et créatif : vers une nouvelle forme d'entrepreneuriat social en Wallonie*. PLS & SMart, n°34, mai 2015.

ÉTUDES & DOSSIERS - *Analyses et réflexions sur des sujets innovants*

- *ESS & AFRIQUE*, Inssafe BOUYAHYAOUÏ EL IDRÏSSI et Constance DE CROMBRUGGHE, avril 2023
- *Illectronisme en Europe : une fracture numérique et sociale*, Léa RENARD, mars 2023.
- *La prison : l'ultime recours ?* Marie CANIVET, janvier 2023.
- *L'éco-anxiété chez les jeunes*, Elisa DAGEVILLE, octobre 2022.
- *La démocratie sur le fil du rasoir, comprendre la conférence sur l'avenir de l'Europe*, Rémi LETURCQ, mars 2022.
- *ESS, territoires ruraux et urbains*, juin 2021.
- *De la friture à la pompe*, Mathilde MOSSE et Alexis WILLEMOT, mai 2021.
- *L'emploi des travailleur.se.s âgé.e.s en Europe*, Yann PAPE, février 2021.

Toutes les publications **POUR LA SOLIDARITÉ - PLS** sur www.pourlasolidarite.eu

Économie sociale

L'économie sociale, qui replace l'humain au centre de l'économie et repose sur une gouvernance démocratique, est une voie porteuse de développement économique, d'harmonie sociétale et environnementale des territoires. Une voie susceptible de faire face aux crises économiques, écologiques et sociales auxquelles est confrontée la société actuelle. POUR LA SOLIDARITÉ – PLS, investi dans la promotion des entreprises d'économie sociale en Europe, poursuit inlassablement son travail de pionnier en défrichant de nouvelles trajectoires. C'est dans ce cadre que s'inscrit la désignation de PLS, rapporteur général du Groupe d'experts de la Commission européenne sur l'Entrepreneuriat social (GECES).

Collection « Études & Dossiers » dirigée par Denis Stokkink

www.pourlasolidarite.eu

Avec le soutien de

